

Internet, parent pauvre de la vidéo à la demande?

Les studios de cinéma s'inquiètent de la progression massive du piratage de films sur Internet. Mais, l'Industrie n'est pas capable de mettre en place une alternative séduisante. Pour l'instant, aucune plate-forme légale n'est en place. Par ailleurs, Internet pourrait bien devenir le dernier maillon de la chaîne de diffusion des films, rendant donc toujours plus attractif le P2P illégal.

Explications. Un film possède une chronologie de diffusion: d'abord en salle, puis en vidéo, puis à la télévision. Mais alors où placer Internet -et la vidéo à la demande (*video on demand, VOD*)? Les acteurs français du secteur négocient actuellement un accord afin d'établir une offre de VOD sur Internet. Et s'il est signé en l'état, il ne sera pas à l'avantage du Net. En effet, le texte prévoit « *qu'aucune oeuvre cinématographique ne pourra faire l'objet d'une mise à disposition sur un service de VOD à l'acte avant l'expiration d'un délai de neuf mois* ». Une déception pour les cinéphiles accrocs du Net. Un film ne pourra être diffusé en ligne que 3 mois après sa sortie en DVD! Avec une telle mesure, le piratage ne sera pas jugulé. Au contraire. Evidemment, les acteurs sont eux satisfaits d'un tel accord. Même s'il ne sera signé qu'en septembre, la filière souligne que le texte protège le cinéma et son principal argentier, la télévision. Les fournisseurs d'accès sont évidemment moins dithyrambiques. Avec de tels délais, la VOD devient bien moins intéressante pour les abonnés. Reste à espérer que d'ultimes négociations puissent ramener un peu ces délais qui risquent de tuer la VOD avant qu'elle n'apparaisse.